



## Commune de ROUFFIAC

### PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/01/2026

*Nombre de conseillers :*

*En exercice : 15*

*Présents : 14*

*Votants : 14*

L'an deux mille vingt-six, le cinq janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ROUFFIAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des associations de la salle des fêtes, sous la présidence de M. Michel TRESBOSC, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 30/12/2025

Présents : Mmes ALPIN Marie-Laure, AZNAR Nathalie, CARENSAC Fabienne, ESTEVENY Clarion, GONTHIER Céline, LUGAN Christine. MM. COGNE David, BOUSQUET François, FONVIEILLE Alain, LAFON Christian, LEMONNIER Alain, LEVEAUX Stéphane, LHÉROT Pierre-Jean, Michel TREBOSC.

Excusés : Mme CLERGUE Christel

Mme AZNAR Nathalie est nommée secrétaire de séance.

Après vérification que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20 h 10.

#### **ORDRE DU JOUR :**

- ⇒ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 8 décembre 2025
- ⇒ Décision du Maire n° 1
- ⇒ Chiffres population INSEE
- ⇒ Questions diverses
  - Point sur les travaux en cours
  - Planning des dates à prévoir
    - Réunion des associations
    - Réunion publique après les élections
    - Journée citoyenne
  - Organisation des voeux

#### **1- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 8 décembre 2025**

Après lecture faite, le conseil municipal approuve le procès-verbal du 8 décembre 2025.

#### **2- Décision du Maire n° 1**

Le Maire de la Commune de Rouffiac,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23 permettant au maire, sur délégation du conseil municipal, d'être chargé pour la durée du mandat de prendre des décisions pour le compte de la collectivité,

Vu la délibération n° 16 du 25 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire la possibilité de prendre des décisions prévues à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment,

Vu la délibération du conseil municipal du 07 avril 2025 portant adoption du budget primitif 2025 du budget général et autorisant monsieur le maire, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des crédits inscrits dans chaque section,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la nécessité de procéder à un ajustement de crédits pour tenir compte des observations suite au contrôle de l'URSSAF réalisé le 9 décembre 2025.

## DÉCIDE

Article 1 : Il est procédé à un virement de crédits d'un montant de 15 100 € vers le compte 65314 « cotisation de sécurité sociale – part patronale » -fonction 031 « assemblée délibérante » depuis le compte 673 « titres annulés (sur exercices antérieurs »- fonction 01 « opérations non ventilables »

Article 2 : La secrétaire de mairie et Monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Albi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

### 3- **Chiffres population INSEE**

L'INSEE a publié les chiffres de la population. Au 1<sup>er</sup> janvier, la commune contient 661 habitants.

### 4- **Questions diverses**

#### • **Point sur les travaux**

-Maison des assistantes maternelles : à ce jour, les cloisons intérieures sont posées, les travaux d'électricité et de plomberie se terminent. Les murs de support de la terrasse sont construits et la pose du houardis de la terrasse sera réalisé début février. La fin des travaux est programmée pour fin avril.

-La pose des portes et fenêtres au rez-de-chaussée de la maison restauré à côté de la mairie est prévue fin janvier.

-Des travaux de voirie seront réalisés au niveau du carrefour de la route d'Albi et de la route du château d'eau.

-Une demande a été faite pour la pose d'un abri à l'arrêt de bus au niveau du carrefour du Rival et de l'Albiquié. Le service transport de la communauté d'agglomération sera contacté pour étudier la faisabilité de cette requête.

#### • **Organisation des vœux**

Une exposition prêtée par le CAUE (Conseil de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement) sera mise en place. Tous les conseillers disponibles sont conviés à participer à la préparation du buffet et à la décoration de la salle le samedi matin à partir de 8 h 30.

#### • **Planning des dates à prévoir**

-La réunion des associations est prévue le lundi 2 février suivi d'un conseil municipal

- La traditionnelle réunion publique se tiendra le mardi 14 avril 2026

-La journée citoyenne aura lieu le samedi 30 mai 2026

Fin de séance : 22 h 00

**Le secrétaire de séance**  
**Nathalie AZNAR**



**Le Maire**  
**Michel TREBOSC**

